



Probleme avec demenageur contacté par le net

Par **Hachlaf Najoua**, le **26/09/2018** à **12:00**

Bonjour

Je me permets de venir vers vous car je suis en litige avec une société de deménagement et j'aimerais savoir si je suis en tord ou pas.

En date du 18.09.18 j'ai fais une demande de devis via internet, la société concerné m'a appelé à 13h38 et j'ai accepté le devis pour un deménagement prévu en novembre. J'ai reçu un mail de confirmation avec les conditions generale de vente apres l'appel telephonique soit à 14h02.

Lundi 24.09 j'ai dû faire une demande d'annulation car finalement je ne pourrai avoir l'appartement en novembre. A l'heure actuelle la société me demande 20% du tarif car je ne beneficie pas de delai de retractation.

C'est effectivement ecrit danq le mail que j'ai reçu mais je ne le savais pas lorsque j'ai accepté le contrat par téléphone.La conseillere telephonique c'est bien gardé de me prévenir.

Est ce que je suis en droit de refuser le paiement de 20% pour manquement au droit à l'information de façon claire et explicite lors de l'appel telephonique?

Je vous avouerai que je me sens arnaqué car je n'ai pas d'autre choix que d'annulé le deménagement pour le moment et être prélevé d'une somme alors que je les ai prevenu 6jours après (week end inclu)

merci

Par **Philp34**, le **05/10/2018** à **07:56**

Effet doublon. Une réponse a été soumise à ce même contenu de post.